

## II- L'industrialisation accélère les transformations sociales

### A- L'âge d'or du monde rural et des campagnes



La transformation de Nantes au XIXe siècle

*Passage du chemin de fer à Nantes, T. Foy, lithographie, 1851 (Musée de la voiture, Compiègne)*

## II- L'industrialisation accélère les transformations sociales

### A- L'âge d'or du monde rural et des campagnes

- ❑ *Les campagnes occupent encore une place considérable dans l'économie et la société française*

Industrialisation ≠ déclin des campagnes.

1851 :  $\simeq$  75% des Français vivent toujours à la campagne.

#### 1 Le poids du monde rural

© Hatier Editions, 2019

	Population totale (milliers)	Population rurale (milliers)	Population rurale (%)	Population active agricole (%)	Population active industrielle (%)	Population active tertiaire (%)
1846	35 203	26 764	76	57,9	24,6	17,5
1851	35 783	26 647	74,4	55,8	26,1	18
1856	36 039	26 190	72,6	53,8	27,7	18,5
1861	37 386	26 597	71,1	52,2	29,4	18,5
1866	38 067	26 470	69,5	50,5	28,6	20,9
1872	36 103	24 870	68,8	50	28,4	21,6

Source : O. Marchand et C. Thélot, *Deux siècles de travail en France*, « Études », INSEE, 1995.

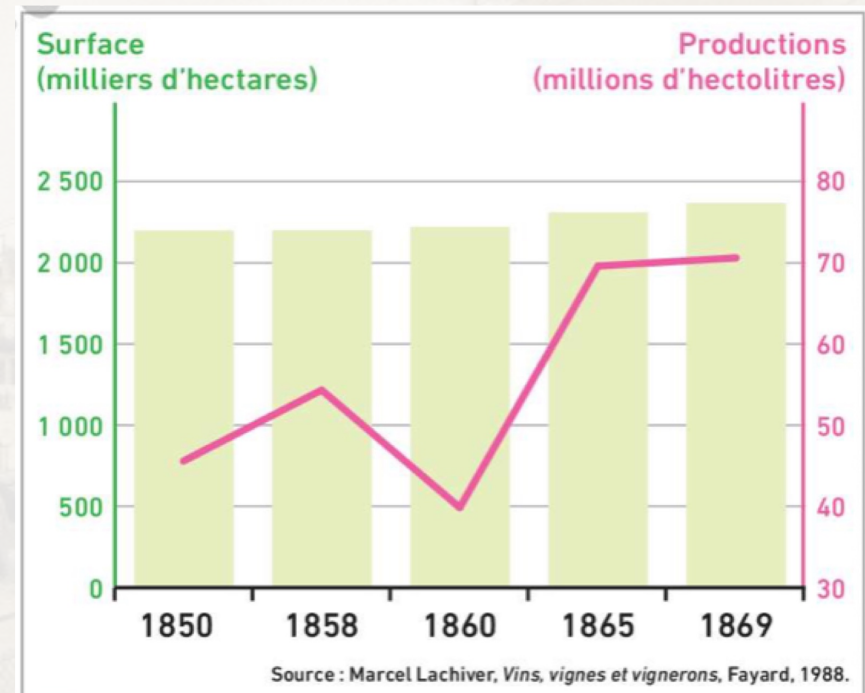
## ❑ Le monde rural connaît son âge d'or

Développement des **chemins de fer** + **assèchement** de certaines régions (Landes, Sologne)

= **désenclavement des campagnes**

↗ **production agricole** ; ↗ **exportations** ; ↗ **revenus des agriculteurs**.

Ex. : **Pdt° viticole**  $\approx$  **x1,5** sous le 2<sup>nd</sup> Empire.



❑ **Mais cette prospérité ne profite pas à la masse des ouvriers agricoles**

Certains décident de tenter leur chance en ville.

= début **exode rural**.

1860's  $\approx$  150 000 départs/an vers les villes du pays.

**1** Le poids du monde rural

© Hatier Editions, 2019

	Population totale (milliers)	Population rurale (milliers)	Population rurale (%)	Population active agricole (%)	Population active industrielle (%)	Population active tertiaire (%)
1846	35 203	26 764	76	57,9	24,6	17,5
1851	35 783	26 647	74,4	55,8	26,1	18
1856	36 039	26 190	72,6	53,8	27,7	18,5
1861	37 386	26 597	71,1	52,2	29,4	18,5
1866	38 067	26 470	69,5	50,5	28,6	20,9
1872	36 103	24 870	68,8	50	28,4	21,6

Source : O. Marchand et C. Thélot, *Deux siècles de travail en France*, « Études », INSEE, 1995.

## B- La France, un pays en voie d'urbanisation

☐ **Entre 1848 et 1870, l'urbanisation s'accélère**

**Déf° : urbanisation**

Développement industriel → essor de villes

Usines attirent main-d'œuvre des campagnes.

**1851 : 9 millions de citadins en France ; 1866 : 11,6 millions.**

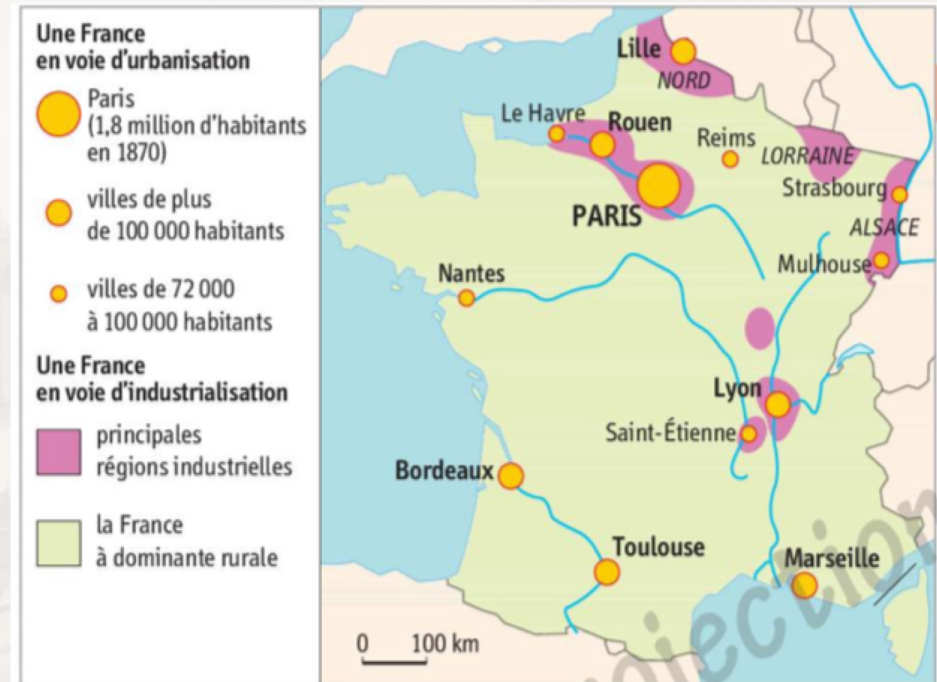
En valeur absolue, comment évolue la population urbaine en France entre 1851 et 1866 ?

### 1 Le poids du monde rural

© Hatier Editions, 2019

	Population totale (milliers)	Population rurale (milliers)	Population rurale (%)	Population active agricole (%)	Population active industrielle (%)	Population active tertiaire (%)
1846	35 203	26 764	76	57,9	24,6	17,5
1851	35 783	26 647	74,4	55,8	26,1	18
1856	36 039	26 190	72,6	53,8	27,7	18,5
1861	37 386	26 597	71,1	52,2	29,4	18,5
1866	38 067	26 470	69,5	50,5	28,6	20,9
1872	36 103	24 870	68,8	50	28,4	21,6

Source : O. Marchand et C. Thélot, *Deux siècles de travail en France*, « Études », INSEE, 1995.



### 2 La France industrielle et urbaine en 1870

© Hatier Editions, 2019

❑ **Mais l'urbanisation reste encore marginale dans la France du Second Empire**

1851-1870 : 25-30% des Français seulement vivent en ville.

En valeur relative, comment évolue la population urbaine en France entre 1851 et 1872 ?

**1** Le poids du monde rural

© Hatier Editions, 2019

	Population totale (milliers)	Population rurale (milliers)	Population rurale (%)	Population active agricole (%)	Population active industrielle (%)	Population active tertiaire (%)
1846	35 203	26 764	76	57,9	24,6	17,5
1851	35 783	26 647	74,4	55,8	26,1	18
1856	36 039	26 190	72,6	53,8	27,7	18,5
1861	37 386	26 597	71,1	52,2	29,4	18,5
1866	38 067	26 470	69,5	50,5	28,6	20,9
1872	36 103	24 870	68,8	50	28,4	21,6

Source : O. Marchand et C. Thélot, *Deux siècles de travail en France*, « Études », INSEE, 1995.

- ❑ À Paris, Napoléon III charge le baron Haussmann, préfet de la Seine, de modifier en profondeur l'urbanisme de la ville de Paris à partir de 1853

Activité autonome

### Point de passage et d'ouverture 2 : « Paris haussmannien, la transformation d'une ville »

Consigne : A partir d'une vidéo complétez le tableau pour montrer en quoi l'œuvre d'Haussmann contribue à la transformation profonde de Paris. Vous expliquerez d'abord les raisons des travaux effectués par Haussmann. Puis vous présenterez la nature de ces travaux. Enfin, vous dresserez le bilan positif et négatif de ceux-ci.



Suzanne Berjot, « Le Paris du Baron », Karambolage, Arte, 2020

- ❑ **À Paris, Napoléon III charge le baron Haussmann, préfet de la Seine, de modifier en profondeur l'urbanisme de la ville de Paris à partir de 1853**

### 1. Les raisons des travaux effectués par Haussmann

- Raisons hygiénistes : vieilles rues médiévales **densément peuplées, peu aérées** avec nombre de maisons et d'immeubles **insalubres**.
- Raisons esthétiques : mettre en place une ville **organisée, aérée et lumineuse** + uniformiser le **mobilier urbain** + mettre en valeur les **monuments parisiens**.
- Raisons sécuritaires : **empêcher** la levée de **barricades** et favoriser l'**acheminement** des **troupes** en cas d'insurrection.

### 2. La nature des travaux

- Percement de boulevards : boulevard **Saint-Germain**, boulevard **Saint-Michel**, boulevard **Magenta**... bordés par des immeubles bourgeois uniformisés.
- Aménagement d'espaces verts : **Buttes-Chaumont**, bois de **Vincennes**, bois de **Boulogne**...
- Edification de gares et d'équipements commerciaux : **gare de l'Est**, **gare du Nord**, **grands magasins** (Le Bon marché, Le Printemps), les **halles**...

### 3. Le bilan de ceux-ci

- Visage de Paris transformé : **habitats malsains détruits** (30 000 en 1860), réseaux de **canalisation** et d'**égouts** mis en place.
- Conséquences sociales contrastées : « **embourgeoisement** » du **centre** de Paris, mais **expulsion** des **ouvriers**, des **fabricants**, des **artisans** et des **vieux habitants** des quartiers centraux vers les périphéries.
- Coût exorbitant des travaux : **endettement** de la ville, **opération immobilière douteuse**... contribuent à la disgrâce d'Haussmann.

## C- La question sociale au cœur des débats politiques

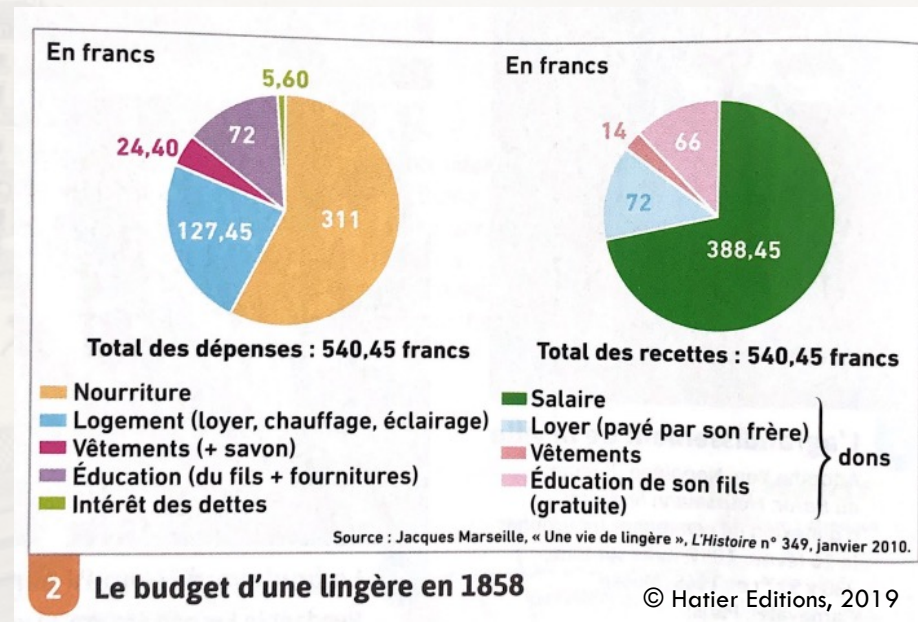
❑ *Les conditions de vie du monde ouvrier sont particulièrement difficiles*

Ouvriers travaillent essentiellement dans le **textile**, le **bâtiment** et la **métallurgie**.

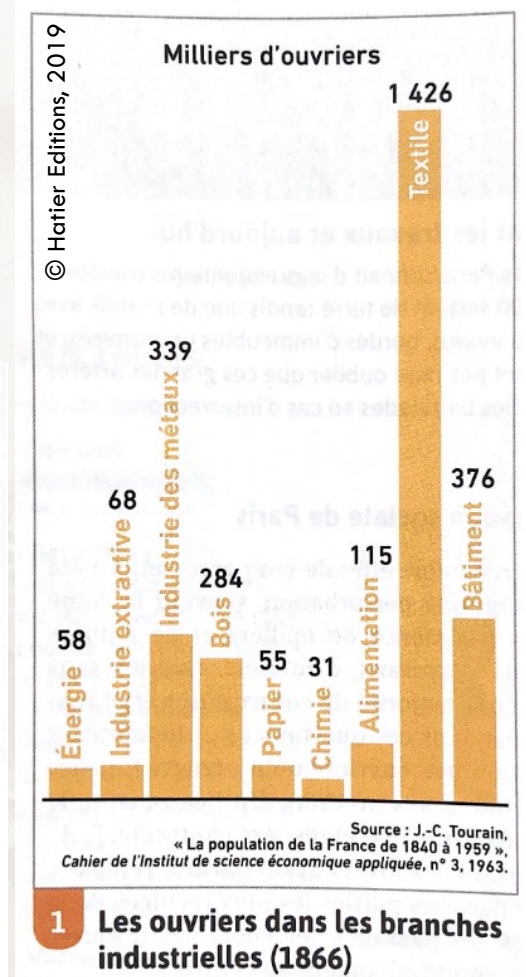
Conditions de vie précaires : travail usant, salaires peu élevés et budgets étriqués.

Ex : 1858 : + de 80% du budget d'une lingère consacré au logement et à l'alimentation.

Décrivez la condition ouvrière sous le Second Empire ?



© Hatier Editions, 2019



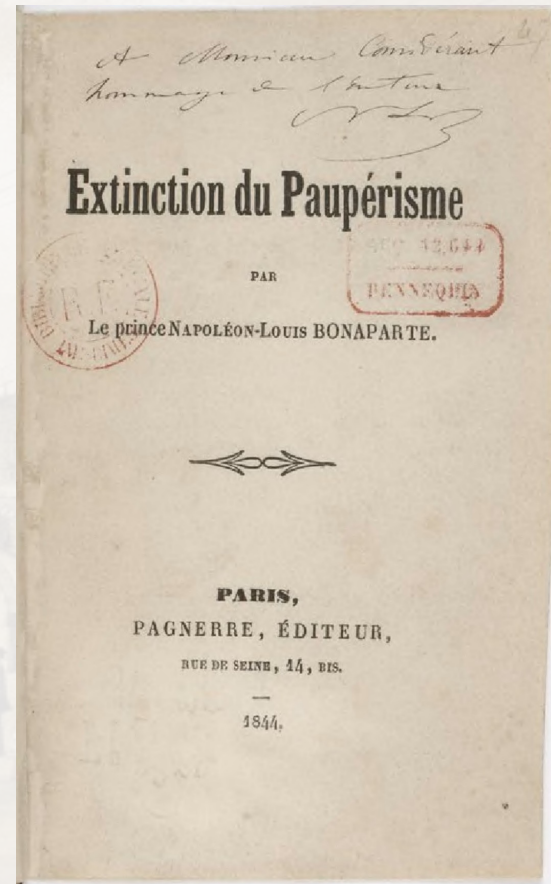
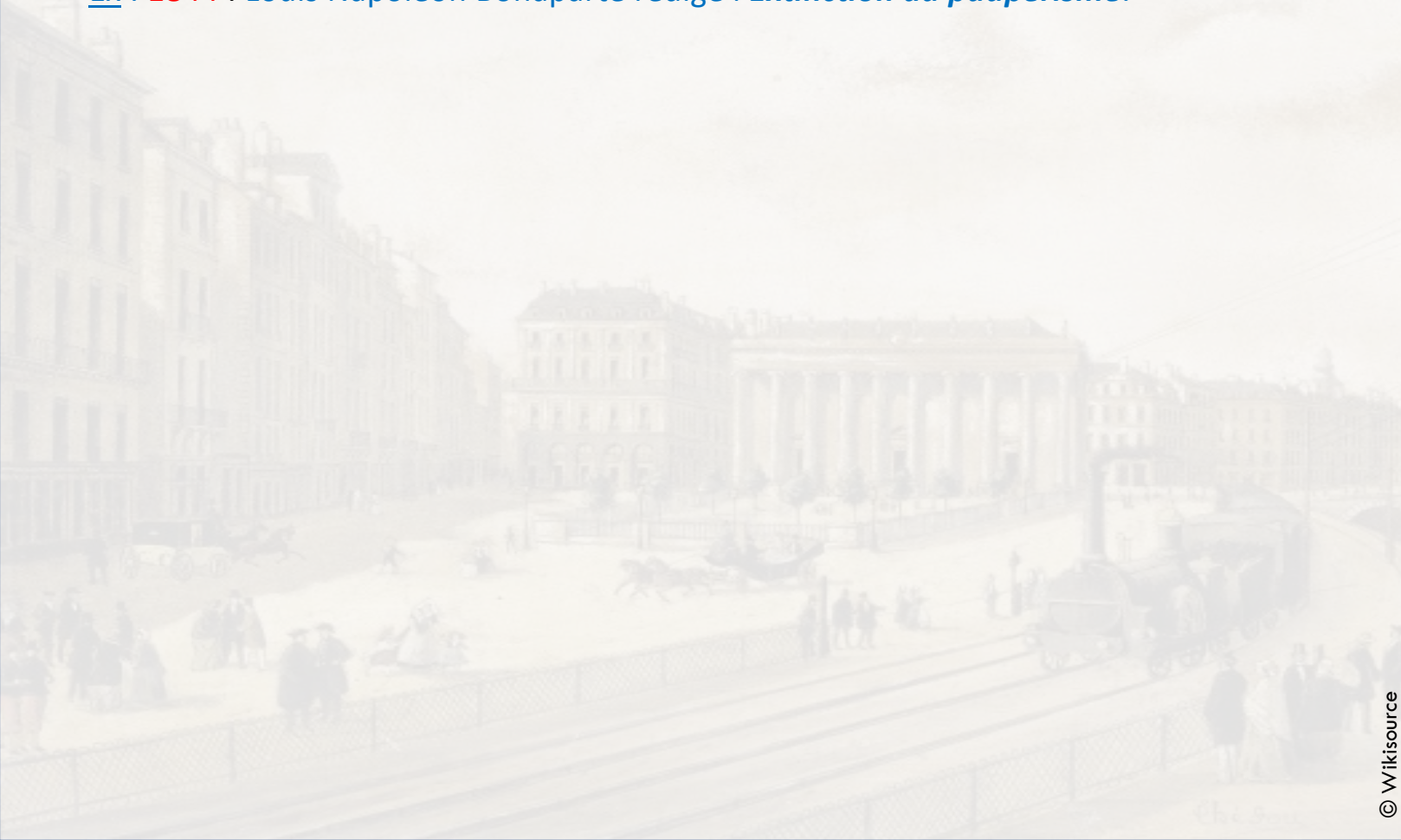
© Hatier Editions, 2019

❑ **Au milieu du XIXe siècle, une nouvelle idéologie voit le jour : le socialisme**

**Déf° : socialisme**

**LNB sensible à la question sociale et réfléchit aux moyens d'éliminer la pauvreté ouvrière.**

**Ex : 1844 : Louis Napoléon Bonaparte rédige l'*Extinction du paupérisme*.**



- ❑ **Dans les années 1860, lorsque Napoléon III est au pouvoir, le monde ouvrier s'organise et revendique de nouveaux droits afin de protéger les ouvriers contre certains risques.**

**Point de passage et d'ouverture 3 : « 25 mai 1864 : le droit de grève »**

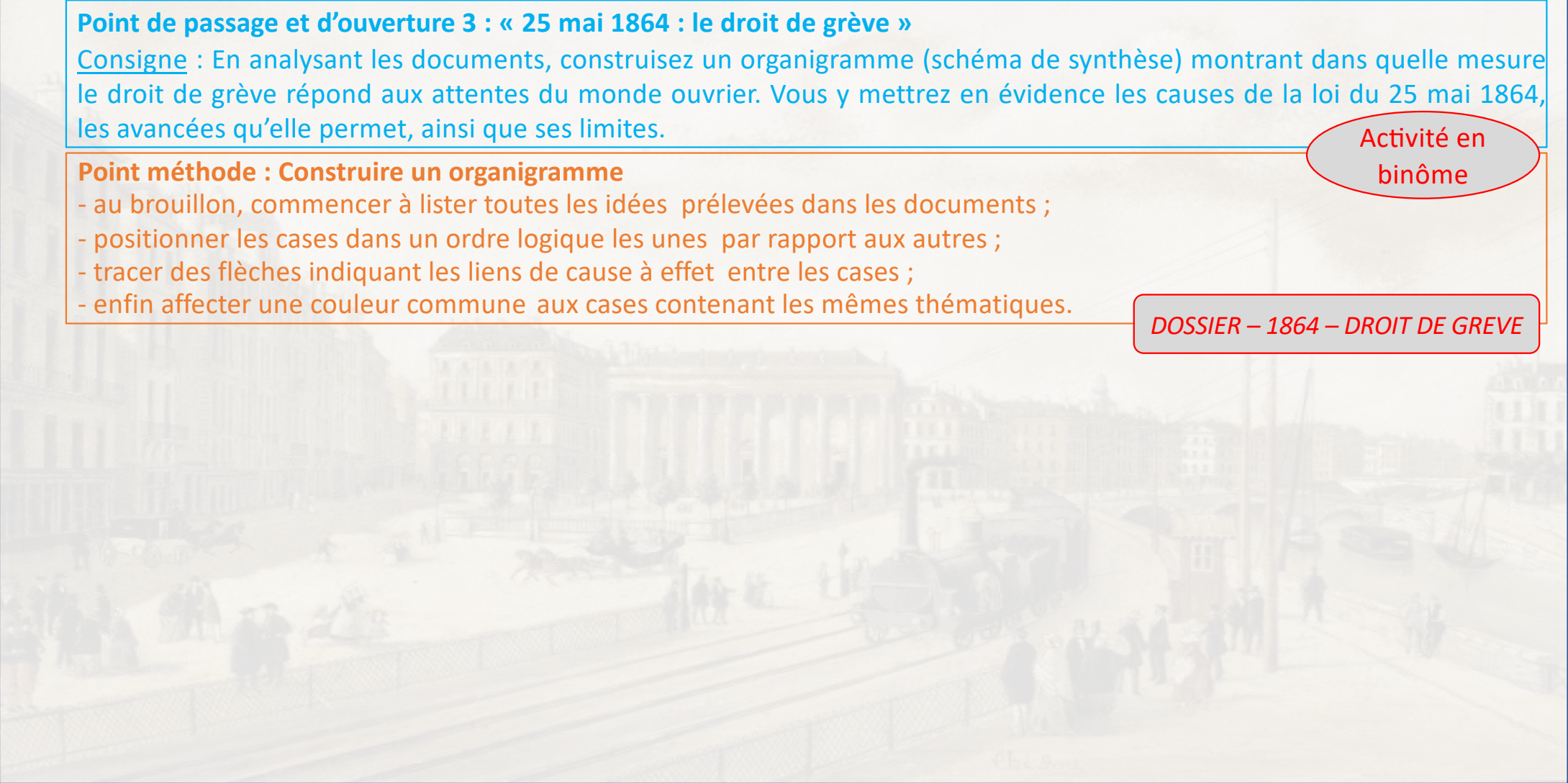
**Consigne :** En analysant les documents, construisez un organigramme (schéma de synthèse) montrant dans quelle mesure le droit de grève répond aux attentes du monde ouvrier. Vous y mettrez en évidence les causes de la loi du 25 mai 1864, les avancées qu'elle permet, ainsi que ses limites.

**Point méthode : Construire un organigramme**

- au brouillon, commencer à lister toutes les idées prélevées dans les documents ;
- positionner les cases dans un ordre logique les unes par rapport aux autres ;
- tracer des flèches indiquant les liens de cause à effet entre les cases ;
- enfin affecter une couleur commune aux cases contenant les mêmes thématiques.

Activité en binôme

DOSSIER – 1864 – DROIT DE GREVE



Point de passage et d'ouverture 3 : « 25 mai 1864 : le droit de grève répond à l'une des attentes du mouvement ouvrier »

**Doc. 1 : Les origines de la loi de 1864**

« L'intérêt que Napoléon III porte à la question ouvrière relève d'une vision de la société [...] : pas de prospérité et de progrès sans stabilité politique, pas de stabilité sans un minimum de consensus social et pas de consensus social sans qu'une partie des fruits de la croissance ne soit redistribuée au profit des classes laborieuses. [...] Le prince-président aurait souhaité faire adopter des réformes en faveur des classes populaires, [mais] le chef de l'Etat ne pouvait se lancer dans une politique sociale que réprouvaient ses appuis. [...]

La transformation qui s'opère, au début des années 1860, dans la politique de Napoléon III à l'égard du monde ouvrier, s'inscrit à la fois dans la continuité de son action antérieure – elle-même motivée par des raisons d'opportunité politique et par des convictions sincères – et dans un contexte politique nouveau [...]. De là, le souci qu'eut Napoléon III de trouver des alliés de rechange qui ne pouvaient se recruter que dans la petite bourgeoisie anticléricale et chez les ouvriers. La paysannerie lui demeurait en effet largement acquise [...]. L'une des principales revendications ouvrières portait alors sur l'abrogation des articles 414 et 415 du code pénal qui [...] interdisaient aux travailleurs de se coaliser. [...].

Les progrès de l'opposition républicaine aux législatives de 1863 et aux élections partielles suivantes achevèrent de convaincre [Napoléon III] que le maintien de la loi sur les coalitions risquait de lui aliéner la partie de l'opinion sur laquelle il comptait s'appuyer, pour compenser la défection des catholiques intransigeants et des adversaires du libre-échange. »

Pierre Milza (historien), *Napoléon III*, Paris, Editions Perrin, 2004, pp. 406-411.

**Doc. 4 : Une loi sociale défendue par un républicain**

Député républicain de Paris depuis 1857, Émile Ollivier veut faire évoluer le régime vers le parlementarisme\*. Il est élu rapporteur de la loi de 1864 sur les coalitions.

« Sans doute [cette loi] doit être complétée, mais elle n'en est pas moins une des meilleures qui aient été faites par le gouvernement actuel, une de celles dont doivent le plus se réjouir ceux qui considèrent l'amélioration du sort des travailleurs comme constituant le but supérieur de la politique. Depuis le commencement de ce siècle, le peuple n'a fait que deux conquêtes : l'une politique, l'autre sociale. La conquête politique, c'est le suffrage universel ; la conquête sociale, c'est le droit de se coaliser. [...]

La grève est sans doute un effet possible de la coalition, mais elle n'est pas la coalition. Se coaliser, c'est proprement, au sens exact, s'entendre, se concerter, prendre une décision en commun, sur les conditions de travail. La grève peut suivre, ou ne pas suivre ; elle est la sanction de la coalition, elle ne constitue pas la coalition elle-même. »

Émile Ollivier, *Commentaire de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions*, Paris, 1864.

Sources : [https://hgc-ac-creteil.fr/IMG/pdf/1gh\\_industrialisation\\_bertrand\\_jolivet\\_diapo\\_4.pdf](https://hgc-ac-creteil.fr/IMG/pdf/1gh_industrialisation_bertrand_jolivet_diapo_4.pdf), manuels Hatier 2019 et Nathan 2019, Magnard 2019.

**Doc. 2 : Des revendications croissantes**

En 1862, l'ouvrier ciseleur parisien Henri Tolain est envoyé avec une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Londres, où ils entrent en contact avec les représentants des puissants syndicats anglais. Il rédige ce manifeste en 1864, qui est signé par soixante ouvriers, et publiée dans le journal L'Opinion nationale en vue des élections partielles de février 1864, pour soutenir une candidature ouvrière et défendre leurs revendications.

« Nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital, nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions [...] ; nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits [...]. »

Manifeste des soixante ouvriers de la Seine, publié dans L'Opinion nationale du 17 février 1864.

**Doc. 3 : L'évolution de la réglementation envers les grèves**

**a. Extraits de la loi Le Chapelier du 14 juin 1791.**

« Article 2. Les citoyens d'un même état ou profession [...] ne pourront lorsqu'ils se trouveront ensemble se nommer ni présidents, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. [...]

Article 8. Tous attroupements composés d'artisans, d'ouvriers, compagnons, journaliers, ou excités par eux [...] seront dissipés par les dépositaires de la force publique [...] et punis selon toute la rigueur des lois. »

**b. Extraits de la loi Ollivier du 25 mai 1864.**

La loi Ollivier abroge les articles 2 et 8 de la Loi Chapelier, mais précise :

« Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 fr. à 3 000 fr. [...], quiconque, à l'aide de violences, voies de faits, manœuvres frauduleuses, aura [...] tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail. »

**Doc. 5 : Un outil de surveillance**

Livret ouvrier de Gustave Flanet, pâtissier à Paris, 1868. Il s'agit d'un document délivré par le maire police ou le commissaire de police, qui suit les ouvriers dans leurs emplois successifs et qui doit être remis à chaque patron. Le livret ouvrier a renforcé le pouvoir des employeurs sur les travailleurs : si un ouvrier souhaitait quitter son emploi mais n'obtenait pas la signature de son employeur sur son livret, il n'avait aucune chance de retrouver un travail.

Calcul politique :  
récupérer le vote des  
ouvriers, des socialistes et  
des républicains.

Motivations sincères :  
adopter des réformes en  
faveur de la classe  
ouvrière.

Pression sociale :  
certains ouvriers  
réclament le droit de  
s'organiser pour mieux se  
défendre.

## La loi de 1864

Supprime le délit de  
coalition (loi Le Chapelier,  
1791).

Autorise les ouvriers à  
faire grève pour défendre  
leurs intérêts.

Les grévistes ont  
interdiction d'user de  
la violence, d'entraver  
la liberté de travail et  
d'entreprendre.

Le livret ouvrier est  
maintenu pour  
surveiller les  
travailleurs.

### Légende

■ Les causes de la loi de 1864

■ Les avancées de la loi de 1864

■ Les limites de la loi de 1864

❑ **Malgré les mesures prises en direction du monde ouvrier, les relations sociales ne s'apaisent pas systématiquement**

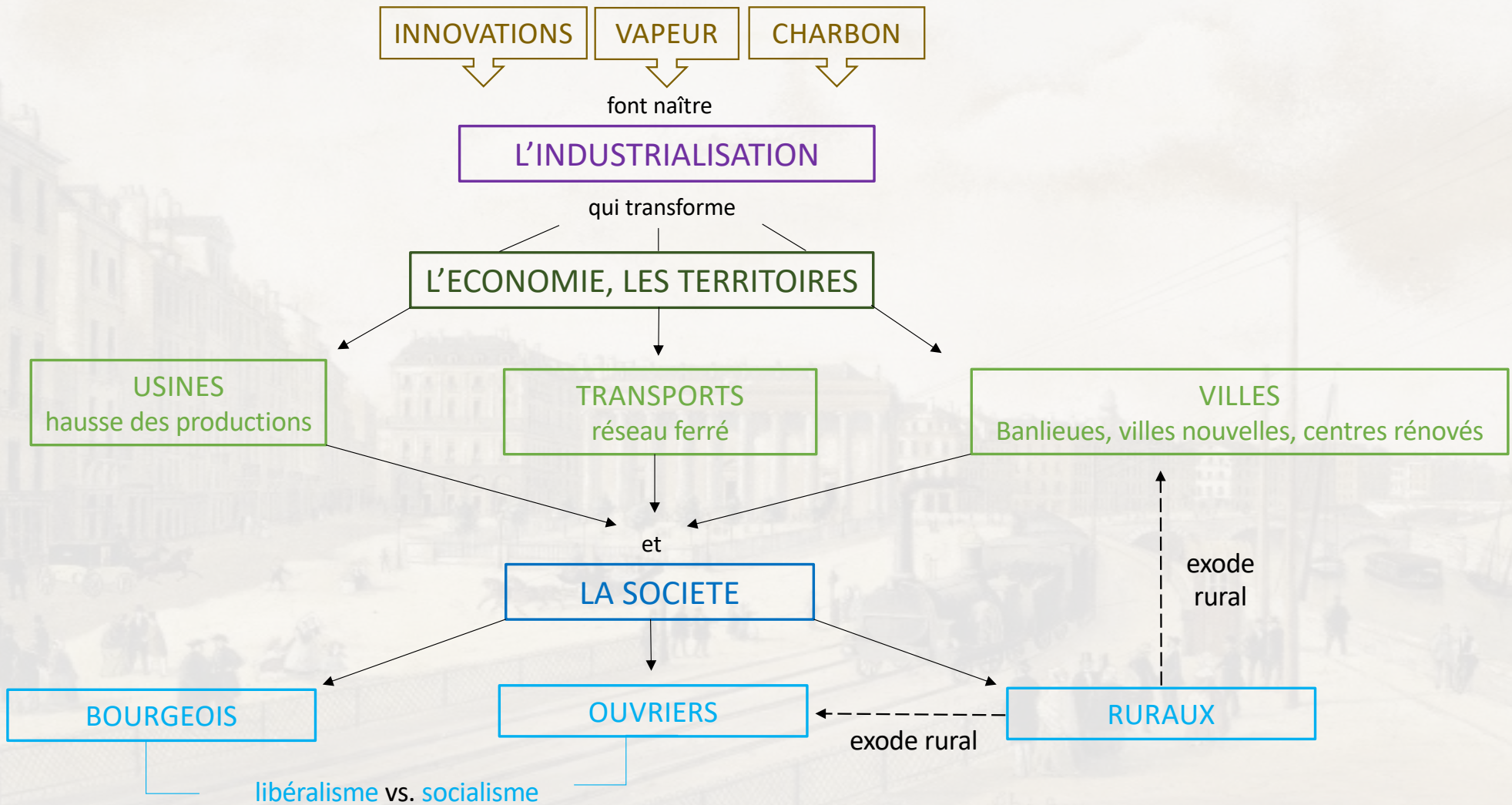
**Grèves importantes réprimées par l'armée.**

**Ex : La Ricamarie en juin 1869 ; au Creusot en janvier 1870.**

Une du *Monde Illustré*, 29 janvier 1870, montrant les troupes de Napoléon III envoyées au Creusot afin d'intimider les ouvriers en grève - source : Gallica-BnF

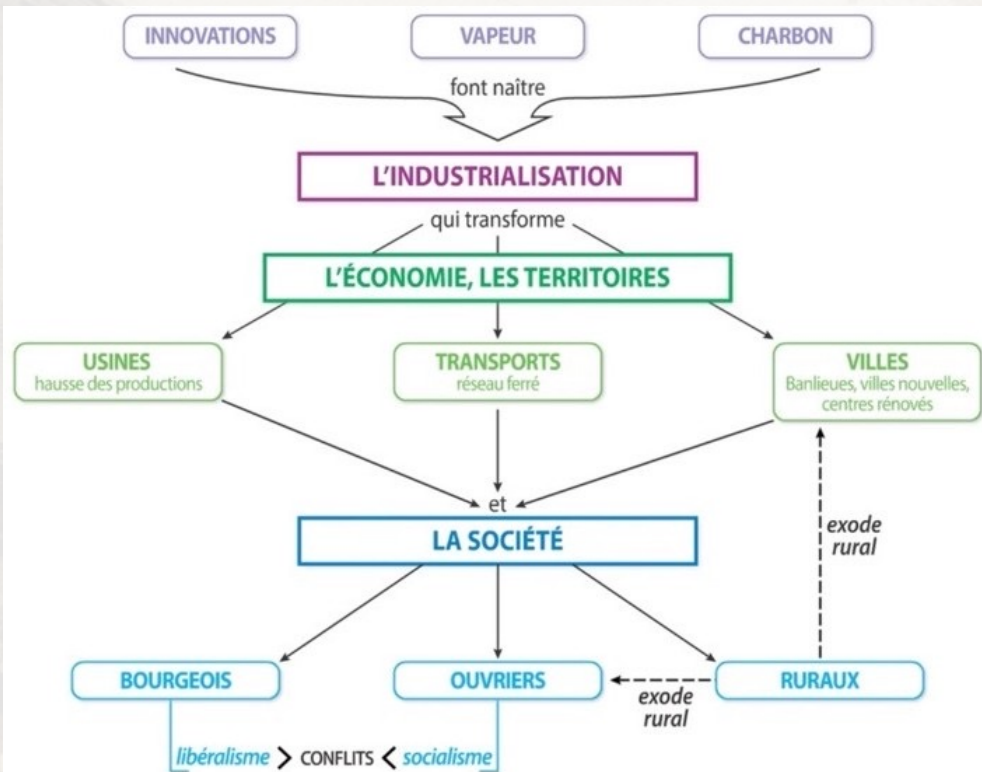


# Conclusion



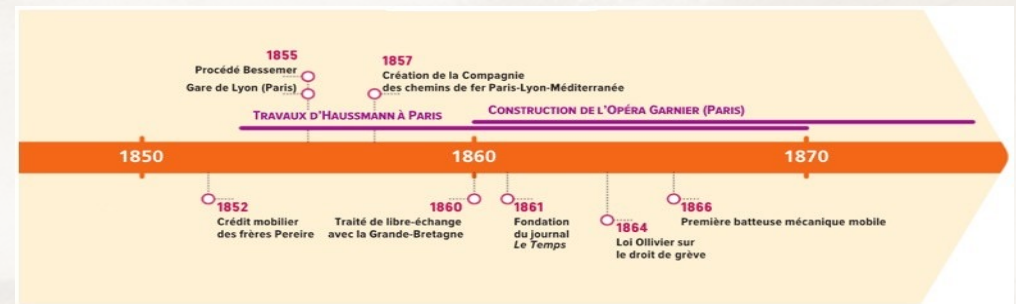
# H2 Q2 - L'INDUSTRIALISATION ET L'ACCÉLÉRATION DES TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN FRANCE (1848-1870)

## Schéma bilan



© Magnard Editions, 2019

## Dates



## Personnages



**Georges Haussmann**  
(1809-1891)

Haut fonctionnaire, il est renvoyé sous la Deuxième République avant d'être réintégré sous le Second Empire. Il est nommé préfet de la Seine en 1853 et est chargé de mener des travaux pour réaménager la capitale. Il est fait baron en 1857. Il est renvoyé par Émile Ollivier en 1870 et fait l'objet de nombreuses critiques chez les républicains.



**Émile Pereire**  
(1800-1875)

Fils d'un couple de bourgeois juifs bordelais, il monte à Paris en 1822 et devient couturier d'affaires. Dès 1835, il obtient, avec son frère Isaac la concession de plusieurs lignes de chemins de fer. Il fonde aussi le Crédit mobilier en 1857 qui finance en partie les travaux du baron Haussmann à Paris et est élu député en 1863. En 1869, il ne se représente pas.



**Isaac Pereire**  
(1806-1880)

Fils d'un couple de bourgeois juifs bordelais, il monte également à Paris et se lance aussi dans les chemins de fer et dans la finance (Banque ottomane). Comme son frère aîné, il se lance en politique (il est aussi élu député en 1863). Il rédige aussi des articles économiques pour le journal *La Liberté* et fonde, à la fin de sa vie, une institution pour sourds-muets.



Ché 5-11